

Plan d'Urgence : Comment garder la tête hors de l'eau !



RESEAU
NATIONAL
SBEA

Sophie Nunes Figueiredo
sophie.nunes@icm-institute.org
contact@resama.fr

L'Institut du Cerveau

Fondation créée en 2010 reconnue d'utilité publique.

En quelques chiffres:



+1130

COLLABORATRICES-TEURS



29

ÉQUIPES DE RECHERCHE



12

PLATEAUX TECHNOLOGIQUES
et biobanque



> 580

PUBLICATIONS DANS LES REVUES
SCIENTIFIQUES en 2025

1

CENTRE IA ET
DE SCIENCE DES DONNÉES



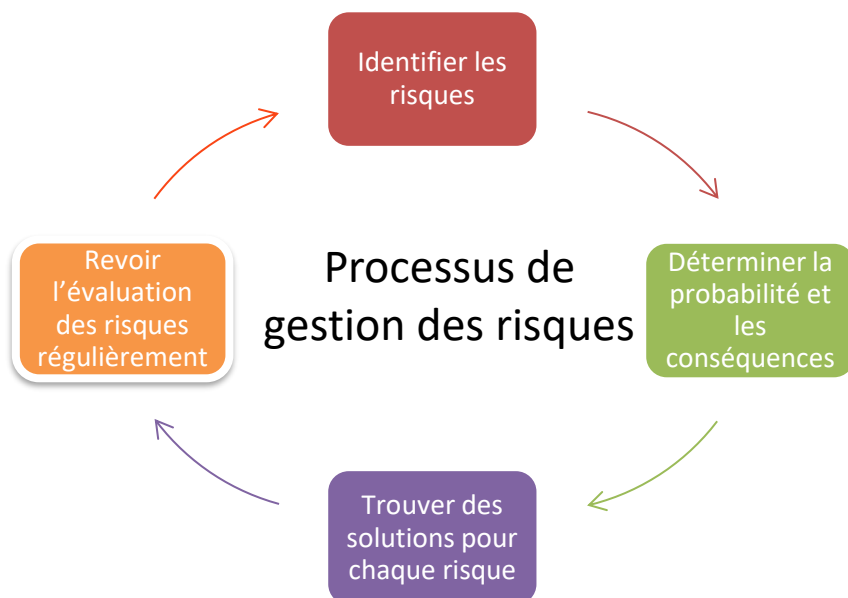
EU C 75-13-19

- 4 animaleries :    
- 4 espèces non hébergées :    
- 38 pièces hors animaleries agréées
- 230 utilisateurs
- 1 SBEA : 40 membres volontaires

L'Institut du Cerveau et les Risques

Une **politique qualité** de l'Institut qui repose sur 6 axes stratégiques:

1. Renforcer l'excellence scientifique et technologique
2. Soutenir l'innovation
3. Développer la transmission et la diffusion des connaissances
4. Optimiser les processus
5. Garantir la transparence de nos activités
6. Déployer une culture qualité, RSE et risque à l'échelle de l'Institut



Coordination de la mise en place des PU à l'échelle institutionnelle :

Par le **pôle Qualité** ou la SBEA ou les fonctions transversales (vétérinaire, resp. suivi des compétences, etc.)

1 Pôle Organisation, Management de la Qualité et des Risques



Le réseau RESAMA

Réseau d'Étude Sanitaire des Animaux Modèles et de la faune sauvage Aquatique

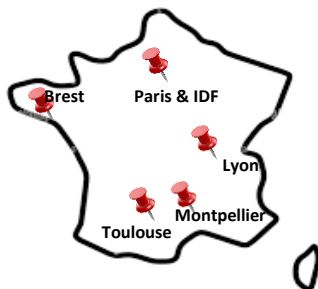
2012: Création du réseau

80 partenaires
académiques et privés

Financements
Fonds publics et 

Visites sanitaires
51 installations visitées
5410 analyses réalisées

Journées annuelles
gratuites, ouvertes à tous, 100-120
participants, formation continue



928 adhérents

Partage des bonnes pratiques de
zootecnie, d'élevage et de suivi
sanitaire

Suivi de la réglementation:

- GT Replacement
- GT VIBRASON
- **GT Plan d'Urgence**



Conception du Plan d'Urgence

Les 3 étapes clés



1. **Répertorier tous les risques** par le responsable de l'animalerie en collaboration avec les zootechniciens, les membres de la SBEA, les ITA, le/la resp. scientifique de l'animalerie, etc.  Ne pas oublier les salles agréées en dehors des animaleries (ex: plateforme de culture cellulaire, d'imagerie, IRM, etc.).



2. **Sollicitation et coordination indispensable avec les fonctions supports** de l'Institut (Facility management, DSI, services Communication, achats, etc.) pour la bonne connaissance des enjeux, des risques, des actions correctives mises en place et celles à co-construire afin de tendre vers une pleine maîtrise des risques.



3. **Rédaction/Transmission/Affichage** des procédures/plans d'action/logigrammes auprès de tous les intervenants et dans tous les locaux concernés.

Les 3 étapes clés



1. **Répertorier tous les risques** par le responsable de l'animalerie en collaboration avec les zootechniciens, les membres de la SBEA, les ITA, le/la resp. scientifique de l'animalerie, etc.  Ne pas oublier les salles agréées en dehors des animaleries (ex: plateforme de culture cellulaire, d'imagerie, IRM, etc.).



2. **Sollicitation et co-construction** des mesures de gestion des risques avec les fonctions supports de l'Institut (Facility management, maintenance, achats, etc.) pour la bonne connaissance des risques et des correctives mises en place et celles à co-construire afin d'éviter l'apparition de nouveaux risques.



3. **Rédaction/Transmission** des mesures de gestion des risques sous forme de mesures/plans d'action/logigrammes auprès de tous les intervenants et tous les locaux concernés.



La méthodologie

■ Outil: PowerPoint



✓ Accessible

✓ Facile d'utilisation

✓ Personnalisable

✓ Visuel

■ Organisation

1 Plan d'Urgence Général de l'EU :

Risques communs aux animaleries et pièces agréées



1 Plan d'Urgence / Animalerie :

Risques spécifiques



La méthodologie

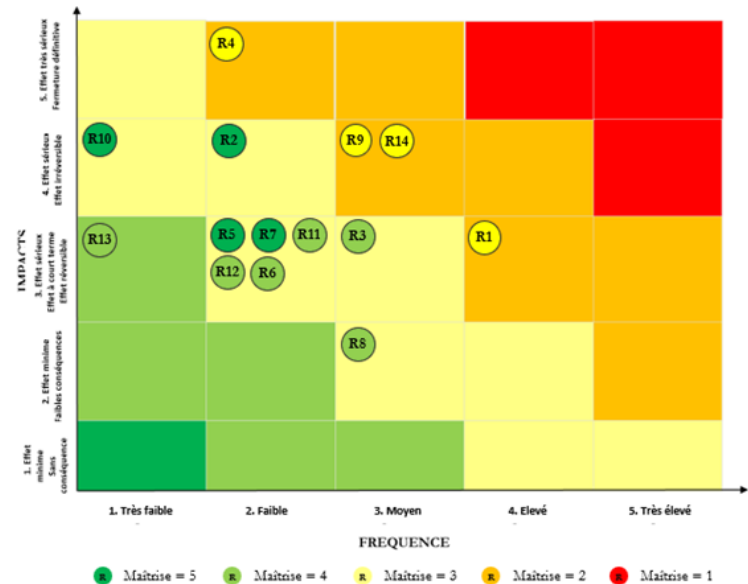
■ 5 catégories de risques:

Technique	Opérationnel	Environnemental	Externe	Réglementaire
- Fuite d'eau - Panne d'électricité - Panne du réseau informatique - Panne d'éclairage ...	- Rupture de la chaîne d'approvisionnement - Dépendance à un fournisseur - Manque de personnel ...	- Incendie - Catastrophe naturelle (Inondation, Tempête, Séisme) ...	- Activisme - Intrusion - Cyberattaque - Attentat - Pandémie ...	- Non-respect de la réglementation ...

■ 1 risque = 1 fiche

Rx		Titre du risque	
Nature du risque		Technique / Opérationnel / Externe / Environnemental/ Réglementaire	
		Probabilité 1 2 3 4 5 Impact 1 2 3 4 5 Maîtrise 1 2 3 4 5	
Responsable du risque			
Causes générales	Différentes causes institutionnelles	Quels sont les moyens déjà mis en œuvre pour la plateforme ou par l'institut pour maîtriser le risque ?	Dispositif de maîtrise
Causes spécifiques	Différentes causes spécifiques à la plateforme	Quelles sont les actions qui peuvent être mises en place ?	Plan d'atténuation
Conséquences	Quelles sont les pertes ?	Quels indicateurs peuvent être mis en place pour surveiller le risque ?	Indicateurs

■ 1 cartographie des risques/PU



La fiche de risque

1 Numérotation

Rx

2 Titre du risque

Nature du risque

Technique / Opérationnel / Externe / Environnemental / Réglementaire

3

4 Description

Probabilité	1	2	3	4	5
Impact	1	2	3	4	5
Maîtrise	1	2	3	4	5

7

Responsable du risque

5 Nom de l'EU / nom de l'animalerie

6

Causes génériques	Différentes causes institutionnelles	Quels sont les moyens déjà mis en œuvre par la plateforme ou par l'institut pour maîtriser le risque ?	Dispositifs de maîtrise
Causes spécifiques	Différentes causes spécifiques à l'animalerie	« To do list » Quelles sont les actions qui peuvent être mises en place ?	Plan d'amélioration
Conséquences	Quelles sont les pertes ?	Quels indicateurs peuvent être mis en place pour surveiller le risque ?	Indicateurs

Modalités de cotation d'un risque

- **Trois dimensions** pour évaluer les risques :
 1. Probabilité d'apparition/fréquence
 2. Impact
 3. Maîtrise
- Cotation basée sur une **estimation de l'existant par le responsable** de la gestion du risque

3 Echelles de cotation :

1. Apparition/fréquence

Critère de probabilité	
1	Très faible : improbable
2	Faible: rare
3	Moyen : possible
4	Elevé : courant
5	Très élevé : fréquent

2. Niveau d'impact

Critère de gravité	
1	Effet minime Sans conséquence
2	Effet minime Faibles conséquences
3	Effet sérieux Effet à court terme Effet réversible
4	Effet sérieux Effet irréversible
5	Effet très sérieux Fermeture définitive

3. Niveau de maîtrise

Niveau de maîtrise	
5 – Excellent	Le risque est maîtrisé et est considéré comme acceptable
4 – Bon	Des moyens sont déployés pour maîtriser le risque et sont documentés
3 – Moyen	Des moyens sont déployés pour maîtriser le risque
2 – Faible	Quelques actions sont menées pour diminuer le niveau du risque
1 - Inadéquante	Rien ou presque n'est fait pour maîtriser le risque

Plan d'action suivi et tracé

■ Outils possibles :



Cartographie des risques			Plan d'action							
N° Risque	Type de risque	Description	Action à réaliser	Service à solliciter	Échéance	Date de réalisation	Indicateurs de suivi			Dispositif de maîtrise
							Valeur au 31/12/2026	Valeur au 31/12/2027	Valeur au 31/12/2028	
R1										OUI / NON
R2										OUI / NON
R3										OUI / NON
R4										OUI / NON

Exemple

Nature du risque Règlementaire

Probabilité 1 2 3 4 5

Impact 1 2 3 4 5

Maîtrise 1 2 3 4 5

Défaut dans l'application de la réglementation sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques

Responsable du risque

Institut du Cerveau C75-13-19

Causes
génériques

- Mises à jour de la réglementation
- Mauvaise connaissance ou mauvaise interprétation de la réglementation
- Manque de formation du personnel aux exigences réglementaires
- Absence ou insuffisance de procédures
- Erreur humaine dans l'application des procédures
- Gestion ou traçabilité insuffisante des données

- Signature de la charte *Ethique et déontologique* et charte *SBEA* de l'Institut
- Signature du règlement intérieur de l'animalerie
- SBEA ICM, visites des animaleries et pièces agréées
- Suivi des compétences
- Diffusion des offres de formation
- Veille réglementaire
- Inspection DDPP

Dispositifs de
maîtrise

Causes
spécifiques

- Non-respect de la réglementation par les utilisateurs de l'animalerie et/ou le personnel prestataire et/ou le personnel de l'animalerie
- Absence de formation initiale et/ou formation continue

« To do list »

- Renforcer la sensibilisation et la formation du personnel
 - Formation continue interne annuelle: « Matinales de la SBEA »

Plan
d'amélioration

Conséquences

- Impact sur le bien-être animal
- Impact sur le personnel (fatigue compassionnelle, atteinte à l'éthique)
- Perte de l'agrément, Suspension d'activité
- Impact sur les projets scientifiques
- Sanctions financières et pénales
- Risque d'image

- Nombre de non-conformité
- Nombre de signalement SBEA
- Nombre d'anomalie déclarées
- Nombre de projet de recherche impactés

Indicateurs

Nature du risque Règlementaire

Probabilité

1 2 3 4 5

Impact

1 2 3 4 5

Maîtrise

1 2 3 4 5

Défaut dans l'application de la réglementation sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques

Responsable du risque

Institut du Cerveau C75-13-19

Causes
génériques

- Mises à jour de la réglementation
- Mauvaise connaissance ou mauvaise interprétation de la réglementation
- Manque de formation du personnel aux exigences réglementaires
- Absence ou insuffisance de procédures
- Erreur humaine dans l'application des procédures
- Gestion ou traçabilité insuffisante des données

- Signature de la charte *Ethique et déontologique* et charte *SBEA* de l'Institut
- Signature du règlement intérieur de l'animalerie
- SBEA ICM, visites des animaleries et pièces agrées
- Suivi des compétences
- Diffusion des offres de formation
- Veille réglementaire
- Inspection DDPP

Dispositifs de
maîtrise

Causes
spécifiques

- Non-respect de la réglementation par les utilisateurs de l'animalerie et/ou le personnel prestataire et/ou le personnel de l'animalerie
- Absence de formation initiale et/ou formation continue

« To do list »

- Renforcer la sensibilisation et la formation du personnel
 - **Formation continue interne annuelle: « Matinales de la SBEA »**

Plan
d'amélioration



Cartographie des risques

Plan d'action

N° Risque	Type de risque	Description	Action à réaliser	Services à solliciter	Échéance	Date de réalisation	Indicateur de suivi			Dispositif de maîtrise
							Valeur au 31/12/2026	Valeur au 31/12/2027	Valeur au 31/12/2028	
R14	Non-respect de la réglementation	Défaut dans l'application de la réglementation sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques	Organiser une formation continue en interne: "Matinale de la SBEA" M-SBEA	Pôle Communication	janv-27	12/01/2027	Nb personnes formées M-SBEA = 0 Nb de non-conformité = 6	Nb personnes formées M-SBEA = 230 Nb de non-conformité = 2	Nb personnes formées M-SBEA = 230 Nb de non-conformité = 1	OUI

Nature du risque	Règlementaire
------------------	---------------

Probabilité	1	2	3	4	5
-------------	---	---	---	---	---

Impact	1	2	3	4	5
--------	---	---	---	---	---

Maîtrise	1	2	3	4	5
----------	---	---	---	---	---



Défaut dans l'application de la réglementation sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques

Responsable du risque	Institut du Cerveau C75-13-19
-----------------------	-------------------------------

Causes
génériques

- Mises à jour de la réglementation
- Mauvaise connaissance ou mauvaise interprétation de la réglementation
- Manque de formation du personnel aux exigences réglementaires
- Absence ou insuffisance de procédures
- Erreur humaine dans l'application des procédures
- Gestion ou traçabilité insuffisante des données

- Signature de la charte *Ethique et déontologique* et charte *SBEA* de l'Institut
- Signature du règlement intérieur de l'animalerie
- SBEA ICM, visites des animaleries et pièces agréées
- Suivi des compétences
- Diffusion des offres de formation
- Veille réglementaire
- Inspection DDPP

Dispositifs de
maîtriseCauses
spécifiques

- Non-respect de la réglementation par les utilisateurs de l'animalerie et/ou le personnel prestataire et/ou le personnel de l'animalerie
- Absence de formation initiale et/ou formation continue

« To do list »

- Renforcer la sensibilisation et la formation du personnel
 - **Formation continue interne annuelle: « Matinales de la SBEA »**

Plan
d'amélioration

Conséquences

- Impact sur le bien-être animal
- Impact sur le personnel (fatigue compassionnelle, atteinte à l'éthique)
- Perte de l'agrément, Suspension d'activité
- Impact sur les projets scientifiques
- Sanctions financières et pénales
- Risque d'image

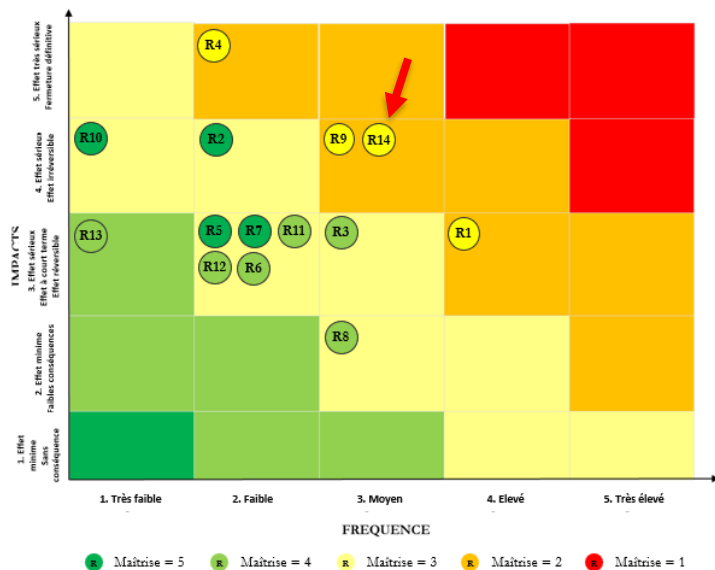
- Nombre de non-conformité
- Nombre de signalement SBEA
- Nombre d'anomalie déclarées
- Nombre de projet de recherche impactés

Indicateurs

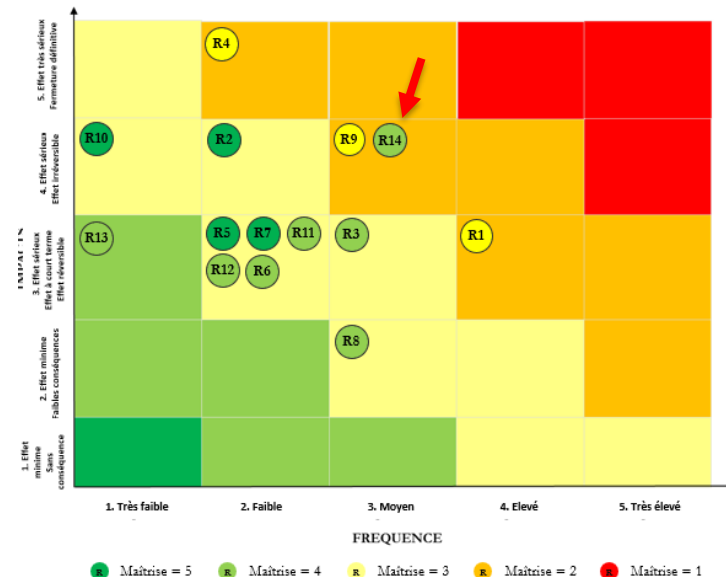
Cartographie des risques – Exemple PU Général

#	RISQUES
1	Fuite d'eau
2	Panne d'électricité
3	Panne réseau informatique / Sauvegarde des données
4	Panne d'éclairage
5	Panne du système de chauffage/ventilation/climatisation
6	Incendie
7	Catastrophe naturelle: Inondation, Tempête, Séisme
8	Activisme
9	Intrusion
10	Cyberattaque
11	Attentat
12	Pandémie
13	Absence d'évacuation des déchets
14	Non-respect de la réglementation

2026



2027



- Les risques qui se trouvent **au-delà de la zone verte** nécessitent un **plan d'action suivi et tracé**.
- Les risques pour lesquels la **maîtrise est ≥ 4** ne nécessitent **pas la mise en œuvre d'autres actions** mais la cotation doit être revue annuellement.

Bonne pratique: Sauvegarder les cartographies de risques annuelles pour le suivi de leur évolution

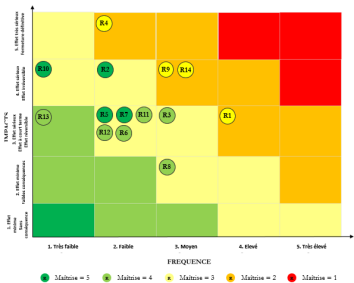
Conclusions

Les 3 étapes clés



1. Répertorier tous les risques

#	RISQUES
1	Fuite d'eau
2	Panne d'électricité
3	Panne réseau informatique / Sauvegarde des données
4	Panne d'éclairage
5	Panne du système de chauffage/ventilation/climatisation
6	Incendie
7	Catastrophe naturelle: Inondation, Tempête, Séisme
8	Activisme
9	Intrusion
10	Cyberattaque
11	Attentat
12	Pandémie
13	Absence d'évacuation des déchets
14	Non-respect de la réglementation



2. Sollicitation et coordination avec les fonctions supports

Cartographie des risques			Plan d'action							
N° Risque	Type de risque	Description	Action à réaliser	Services à solliciter	Échéance	Date de réalisation	Indicateur de suivi			Dispositif de maîtrise
							Valeur au 31/12/2026	Valeur au 31/12/2027	Valeur au 31/12/2028	
R14	Non-respect de la réglementation	Défaut dans l'application de la réglementation sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques	Organiser une formation continue en interne: "Matinale de la SBEA" M-SBEA	Pôle Communication	janv-27	12/01/2027	Nb personnes formées M-SBEA = 0 Nb de non-conformité = 6	Nb personnes formées M-SBEA = 230 Nb de non-conformité = 2	Nb personnes formées M-SBEA = 230 Nb de non-conformité = 1	OUI



3. Rédaction/Transmission/Affichage des procédures, plans d'action, logigrammes auprès de tous les intervenants et dans tous les locaux concernés.



Institut *info*.

Nos objectifs

- **Concevoir** un outil clé en main avec des **fiches de risques préremplies** modifiables à façon, risques potentiellement retrouvés en aquaculture pour les espèces domestiques et celles de la faune sauvage.
- **Partager** notre outil auprès de la communauté aquacole mais pas que !



- Pour obtenir la trame, nous contacter : contact@resama.fr
- Pour s'inscrire à notre liste de diffusion : <https://www.resama.fr/mailling-list>

Merci

CA RESAMA (GT PU)

Sophie Collet, *IFREMER, Plouzané*
Morgane Danion, *ANSES, Plouzané*
Brigitte Guillet, *INRAE, Rennes*
Benjamin Piccini, *INERIS, Verneuille-en-Halatte*
Gaëtan Schires, *CNRS, Station Biologique Roscoff*
Mikaël Demolliens, *CNRS, Stella Mare, Corse*
Caroline Nevoit, *CREFRE, Toulouse*
Emmanuel Meunier, *Vetofish, Châteauneuf*
Laurent Legendre, *CNRS, Univ. Paris-Saclay*
Sandrine Serre, *Univ. Brest*
Frédéric Sohmi, *INRAE, Lyon*

Pôle ROQ

Laurine Lenoir
Chloé Rorive
Elvire Cavallini
Kenza Rtibi

Cellule AFiS

Cyril Turies

Animalerie ICM

Bénédicte Daboval
Noémie Frère
Morgane Weisenburger
Lydia Chelbi
Joana Driesbeke

CNEA

Aurélien Drouard

